

27 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Melun. BRIDGE-CLUB DE FONTAINEBLEAU. But: distractions; réunion pour jouer au bridge. Siège social: 142, rue Grande, à Fontainebleau.

27 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. CLUB SPORTIF DE LA PRESSE PARISIENNE. But: pratique de tous les sports et assurer à tous ses membres l'éducation physique rationnelle nécessaire à la pratique des sports. Siège social: 100, rue Réaumur, Paris.

28 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. FÉDÉRATION NATIONALE DES DONNEURS DE SANG DE FRANCE ET D'OUTRE-MER. But: code général des donneurs de sang; devoirs des donneurs et défense de leurs droits. Siège social: 56, rue de La Rochefoucauld, Paris.

28 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. UNION DÉPARTEMENTALE DES CLUBS DE JEUNES. But: action sociale et culturelle. Siège social: 7 bis, place du Capitole, Toulouse.

29 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Vendée. AMICALE DES ÉCOLES PUBLIQUES DU BOURG-SOUS-LA-ROCHE. But: maintenir entre anciens et anciennes élèves des relations d'amitié et de camaraderie. Siège social: salle des fêtes de l'amicale laïque, le Bourg-sous-la-Roche.

29 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. ATALANTE, association sportive du collège moderne de jeunes filles de Joigny. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: collège moderne, à Joigny.

30 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Blanc. CANTINE SCOLAIRE DE VILLIERS. But: fournir aux enfants des écoles publiques de la commune qui ne peuvent prendre le repas de midi dans leur famille un repas chaud les jours de classe. Siège social: mairie de Villiers.

30 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. AMICALE DES MALADES ET ANCIENS MALADES DU PETIT-ARBOIS. But: entraide morale et maternelle. Siège social: sanatorium du Petit-Arbois, à Aix-en-Provence.

30 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Nancy. FOYER SAINT-MICHEL. But: protection des intérêts matériels et formation morale de la jeunesse féminine étudiante de Nancy. Siège social: 23, rue Saint-Michel, Nancy.

31 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE CHEFFOIS. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle paroissiale, Cheffois.

31 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Orléansville. L'ÉCOLE PRIMAIRE SPORTIVE ORLÉANSVILLE (E. P. S. O.). But: organiser, favoriser la pratique des sports par les élèves de l'école, représenter l'école dans les épreuves sportives scolaires. Siège social: à l'école de garçons, dans le local de la Ligue française de l'enseignement, à Orléansville.

31 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-CHRISTOPHE-LES-GORGES. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Saint-Christophe-les-Gorges.

1^{er} février 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. LA JEUNESSE RURALE DU VIVARAIS. But: entraide financière et morale entre ses adhérents. Siège social: 25, faubourg Saint-Didier, Aubenas.

1^{er} février 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION POUR L'ENTRAIDE DES INTELLECTUELS JUIFS ÉMIGRÉS EN FRANCE. But: entraide sous toutes ses formes, action morale et sociale, consultations de toute nature, organisation de réunions d'information et, en général, tout objet pouvant se rattacher à ces activités. Siège social: 224, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris.

1^{er} février 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aude. ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES PUPILLES ET ANCIENS PUPILLES DE L'ÉTAT RELÉVANT DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE. But: solidarité entre pupilles, aide morale et matérielle destinée à compléter l'action tutélaire de l'administration. Siège social: direction départementale de la population, 57, boulevard Barbès, Carcassonne.

2 février 1949. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. AMICALE DE LA CLASSE 1946. But: réunions et manifestations d'amitié, entraide. Siège social: 39, rue du Pont, à Auxerre.

2 février 1949. Déclaration à la préfecture de Rodez. GROUPEMENT DES SALLES FAMILIALES DU ROUERGUE. But: cinéma familial. Siège social: au presbytère, à Gages.

2 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES CRÈCHES ET POUPONIÈRES POUR ENFANTS D'ÉTUDIANTS. But: garder les enfants d'étudiants pendant la durée des cours, de huit heures à dix-neuf heures; assurer à ces enfants l'hygiène et tous les soins nécessaires à leur bien-être. Siège social: maison de la médecine, 6, rue Férou, Paris.

3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Aumale. LE FOYER RURAL DE BÉNI-SLIMAN. But: éducation et information technique et émancipation intellectuelle et sociale des membres. Siège social: Béni-Sliman, commune mixte de Tablat, département d'Alger.

3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. CLUB DES CINÉASTES AMATEURS DE BREST. But: développement et compréhension des joies et beautés du cinéma d'amateurs par l'organisation de séances familiales. Siège social: syndicat d'initiative, cité commerciale, à Brest.

3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COURS COMPLÉMENTAIRE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS. But: amélioration des conditions matérielles et morales des élèves et particulièrement secourir les élèves nécessiteux et faciliter les rapports entre les parents et l'administration. Siège social: mairie de Saint-Jean-de-Monts.

3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'INSTITUTION SAINT-LOUIS-DE-CONZACUE, Châteaulin. But: œuvres d'éducation populaire. Siège social: 63, Grand'Rue, Châteaulin.

3 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Office social des sages-femmes françaises change son titre et devient OFFICE SOCIAL ET PROFESSIONNEL DES SAGES-FEMMES ET DES PUÉRICULTRICES FRANÇAISES. But: entraide, documentation, orientation, perfectionnement, revalorisation professionnelle et action éducative et sanitaire de protection maternelle et infantile. Siège social: 2, rue Emile-Fagnat, Paris.

3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. VÉLOCE-CLUB DE CHATEAU-GONTIER. But: pratique du cyclisme. Siège social: 40, Grande-Rue, Château-Gontier.

4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. ASSOCIATION DES CHASSEURS DE VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE. But: protection et conservation du gibier. Siège social: mairie de Villeneuve-l'Archevêque.

4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles, éducation populaire, toutes activités ayant trait à la jeunesse et à l'enfance. Siège social: mairie de Luzoir.

4 février 1949. Déclaration à la préfecture d'Oran. UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE DU DÉPARTEMENT D'ORAN. But: organiser et contrôler l'éducation physique et le sport au sein des sections post-scolaires. Siège social: 41, place de Sébastopol, à Oran.

4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. AMICALE-SPORT-BOULES. But: pratique du sport de jeux de boules en plein air. Siège social: 2 bis, avenue Olivier-d'Ormesson, Sucy-en-Brie.

4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne. SOCIÉTÉ AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE. But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour objet le perfectionnement de l'instruction du corps; porter à ses membres actifs un secours immédiat en cas d'accident, de maladie ou de misère. Siège social: mairie de la Charité-sur-Loire.

4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Mantès. CLUB SAINT-VINCENT. But: utilisation des loisirs des sociétaires avec consommation limitée aux vins. Siège social: chez le président, ruelle des écoles, Evequemont.

4 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des combattants du métropolitain (réseau des surfaces) change son titre et devient LES COMBATTANTS DE LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (R. A. T. P.). Siège social: 18, rue de Vézelay, Paris.

7 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA LOGE-DE-DOUE. But: amélioration de la chasse, protection et repeuplement du gibier, exercice de la chasse, destruction des animaux nuisibles, protection des récoltes sur le domaine de la Loge-de-Doue. Siège social: 71, rue Servan, Paris.

7 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. ORCHESTRE PHILARMONIQUE VILLENEUVOIS. But: former des musiciens des deux sexes, pratiquer la musique et développer l'art musical. Siège social: 21, rue Saint-Etienne, Villeneuve-sur-Lot.

8 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. Le Mouvement socialiste unitaire et démocratique change son titre qui devient PARTI SOCIALISTE UNITAIRE et modifie la composition de son bureau. Le siège de l'association est transféré du 6 bis, rue Campagne-Première, Paris, au 15, rue Daubenton, Paris.

9 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. ASSOCIATION SAINT-MARTIN. But: fonder, entretenir et développer des œuvres sociales à Montigné-sur-Moine. Siège social: salle Saint-Joseph, Montigné-sur-Moine.

12 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. BRIDGE-CLUB MARMANDAIS. But: pratique du jeu de bridge. Siège social: 23, rue Léopold-Faye, Marmande.

15 février 1949. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. LES MÉNESTRELS. But: susciter le goût du public de Versailles pour la musique, le théâtre, le chant; secourir les membres de l'association dans le besoin. Siège social: 3, rue Coste, Versailles.

16 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. RAYON SPORTIF BRAGARD. But: pratique des sports. Siège social: 4, rue de la Place, Saint-Dizier.

18 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. UNION GÉNÉRALE DES AGENTS SUPÉRIEURS, section de la préfecture de police. But: défense des intérêts des associés. Siège social: préfecture de police, Paris.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

30 août 1948. Arrêté du ministre de l'Intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Côte-d'Or le 4 février 1949.) UNION DES GARIBOLDIENS ET VOLONTAIRES ITALIENS DANS L'ARMÉE FRANÇAISE. But: resserrer les liens d'amitié franco-italienne et défendre les intérêts matériels et moraux de la colonie italienne. Siège social: M. Travo, 25, place Bossuet, Dijon.

20 janvier 1949. Arrêté du ministre de l'Intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Vaulx le 15 février 1949.) HELVETIA. But: société suisse de bienfaisance; aide aux Suisses. Siège social: 29, rue des Trois-Façons, Avignon.